

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 524

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Gaillard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 17****ANNEXE**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« La trajectoire prévoit, dès 2026, le déploiement d'un plan national de prévention du syndrome de l'alcoolisation foetale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe parlementaire la France insoumise appelle les pouvoirs publics et les autorités sanitaires à véritablement se saisir du problème du syndrome de l'alcoolisation foetale et à déployer un plan national et global de prévention.

L'alcoolisation foetale est la première cause de handicap à prédominance mentale évitable en France, affectant environ 15 000 nouveau-nés chaque année. Actuellement, près de 1,3 million de personnes vivent avec le syndrome d'alcoolisation foetale (SAF) ou d'autres troubles liés à

l'exposition prénatale à l'alcool regroupés sous les termes Ensemble des Troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) ou Troubles du Spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF).

L'exposition prénatale à l'alcool, quel que soit la dose et le moment, peut provoquer des malformations cérébrales et être associée à plus de 400 pathologies, dont de nombreux troubles neurodéveloppementaux (TND) et psychiatriques. Ces atteintes augmentent les risques d'échec scolaire, d'inadaptation sociale et de marginalisation. Un pourcentage élevé d'individus atteints par ces troubles se retrouve en situation de précarité, sans domicile fixe ou en détention, où 15 à 20 % des détenus sont concernés.

Les répercussions sociales et économiques sont considérables : chaque individu atteint d'un TCAF représente tout au long de sa vie, un coût moyen de 1,3 million d'euros, pour la société en raison des soins médicaux, de l'accompagnement éducatif spécialisé et des services sociaux nécessaires.

Malgré les recommandations des sociétés savantes pour le zéro alcool pendant la grossesse, plus d'un quart des femmes enceintes continuent de consommer de l'alcool, ce qui expose leurs enfants à des risques graves.

Le plan global de prévention à La Réunion, préconisé par l'association SAF France, a permis de faire diminuer la consommation d'alcool pendant la grossesse à 7 % des femmes enceintes contre 27 % en Hexagone.

Ce plan global de prévention appliqué à l'ensemble du territoire français permettrait de protéger la future génération de nombreuses maladies et handicaps mais également de générer, en seulement cinq ans, des économies évaluées à plus de 10 milliards d'euros par an.

Il est donc essentiel de s'inspirer de cet exemple réunionnais réussi pour répondre à une urgence préventive dès 2026 sur tout le territoire français.